



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 4-2016 - Séance du 13 juin 2016 - Ecrite

Fuites du réseau d'eau potable à la route d'Hauteville

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

A la suite de trois fuites consécutives et dans l'impossibilité de réparer efficacement et durablement la conduite maîtresse, la municipalité a décidé de remplacer sans délai les installations de distribution d'eau potable et de défense incendie à la route d'Hauteville et au carrefour du café de la Place. Le Service des eaux des Pléiades est intervenu d'urgence pour tenter de juguler les fuites. Le Service des eaux a pu constater l'état de dégradation avancée de la fonte.

A la suite de trois réparations successives et infructueuses, la branche de la route d'Hauteville a été mise hors service. Un tuyau d'alimentation provisoire de petit calibre a été connecté à une borne-hydrante de la route des Deux-Villages et dessert les abonnés de la route d'Hauteville. Les équipements existants en fonte du carrefour, du bas de la route du Tirage et de la route d'Hauteville datent de la fin des années soixante. Cette situation provisoire nécessitait une intervention urgente de régulariser cette situation.

Conformément aux propositions de Plan directeur de la distribution de l'eau, les conduites existantes ont été remplacées par des tuyaux en polyéthylène soudé bout à bout d'un diamètre extérieur de 160 et 180 mm supportant une pression nominale de 16 bars et disposant du diamètre minimum de 125 mm requis pour la défense incendie.

L'intervention de génie civil a été confiée à l'entreprise Cornaz Fontanellaz sur la base des prix de son offre du marché public de Champ aux Lièvres. L'appareillage a été réalisé par le Service des eaux des Pléiades. Le devis des travaux se monte CHF 229'500 TTC, réparti à hauteur de CHF 146'100.00 TTC pour le tronçon de la route d'Hauteville et de CHF 83'400.00 TTC pour le carrefour. La contribution de l'ECA, estimée selon le nouveau règlement sur la participation aux frais de prévention contre l'incendie et les éléments naturels devrait être de l'ordre de CHF 14'000.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

A. Bovay

J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 23 mai 2016

M. Alain Bovay, syndic

Bureau du Conseil communal (si communication orale)